

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1/ Cartes Kertel Rechargeables

#### 1-1/ CARTES FRANCE MONDE RECHARGEABLES:

Les cartes "classiques" KERTEL (ci-après "les Cartes") sont des cartes de télécommunication, permettant des communications téléphoniques payées par les utilisateurs au jour de l'acquisition de ces cartes depuis la France et certains pays étrangers. L'utilisation des cartes KERTEL depuis l'international est possible dans les conditions exposées ci-après au paragraphe « International » (nombre de pays limité, ...). Ces Cartes comportent une valeur faciale initiale indiquant le montant du crédit de communication que l'utilisateur pourra utiliser en fonction des tarifs de KERTEL, un numéro de Carte initialement masqué par une bande grisée ainsi qu'une piste magnétique ou un code à barres permettant son rechargement dans les points de vente (à compter du 15 mars 2011, les cartes à pistes magnétiques ne pourront plus être rechargées). Le numéro de Carte doit être gardé strictement confidentiel afin d'éviter une utilisation frauduleuse par un tiers. Toute personne utilisant ce numéro de carte sera considérée par KERTEL comme le porteur et utilisateur légitime de la Carte. Les appels devront être émis au moyen de téléphones à fréquence vocale.

**SERVICES TELEPHONIQUES KERTEL.** Les Cartes donnent droit aux Services KERTEL décrits sur le site Internet ([www.kertel.com](http://www.kertel.com)) dont l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance.

**SERVICE CLIENTS KERTEL.** Depuis la France, le service Clients est joignable par téléphone au 0811 29 00 41 (prix d'un appel local), par mail – [serviceclient@kertel.com](mailto:serviceclient@kertel.com) ou par courrier à KERTEL – Service Clientèle – BP 415 – 75366 Paris Cedex 08.

**TARIFS.** Le coût des prestations effectuées par KERTEL fait l'objet d'une grille tarifaire affichée ou disponible gratuitement dans la plupart des points de vente. KERTEL se réserve la faculté de modifier ses tarifs et modes de décompte du temps de communication à tout moment en fonction de l'évolution du marché des télécommunications. Les nouveaux tarifs seront accessibles pour les titulaires de cartes actives pour tout autre utilisateur auprès du Service Clients de KERTEL et sur le site Kertel : [www.kertel.com](http://www.kertel.com).

Depuis la France, les communications sont décomptées à la seconde dès la première seconde, selon les tarifs KERTEL en vigueur au moment de la communication téléphonique. Depuis une cabine ou un point phone, un montant forfaitaire supplémentaire par minute de communication sera facturé à l'utilisateur. Toutes les communications sont majorées par un coût de connexion (fonction du numéro appelé) pour chaque appel abouti (appel pour lequel le destinataire décroche ou un répondeur téléphonique se déclenche), outre les communications décomptées normalement comme indiqué ci-dessus. Pour les appels passés depuis un hôtel, des frais supplémentaires pourront être facturés par l'établissement, ou la communication refusée par lui. Les coûts, montants forfaitaires supplémentaires et majorations figurent sur la grille tarifaire dont l'utilisateur déclare avoir pris connaissance et qu'il peut se procurer et consulter dans les points de vente et auprès du Service Clients de KERTEL (à l'exception des frais supplémentaires facturés par les hôtels). Tous les appels émis ou reçus depuis une cabine font l'objet d'une surtaxe.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité du client de vérifier la facturation par son opérateur des numéros d'accès de KERTEL.

**RECHARGE DE LA CARTE.** Le crédit de communications des cartes Kertel peut faire l'objet d'une recharge, postérieure à l'acquisition de la carte et dans la limite de validité de cette carte.

Recharges dans un point de vente : l'utilisateur pourra recharger sa carte auprès des points de vente équipés du système d'activation et de recharge. L'utilisateur doit se renseigner auprès du point de vente si une telle recharge de carte Kertel est possible, Kertel n'ayant aucune obligation à cet effet. La recharge s'effectuera à l'aide de tous les moyens de paiement acceptés par le point de vente. Ce service recharge ne donne lieu à aucun frais complémentaire. Après chaque recharge, l'utilisateur devra veiller à recevoir et à conserver une note ou ticket de transaction faisant état de cette recharge.

**DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE.** Les prestations associées à la Carte sont utilisables pendant une durée de six mois à partir de la première utilisation ou de la dernière recharge. Au delà de cette durée, la carte n'est plus utilisable et la valeur restante est perdue, l'utilisateur renonçant à toute demande et à tout recours à ce titre.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE.** Les informations nominatives qui sont demandées au client sont couvertes par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, et sont nécessaires au traitement des demandes du client. Le client dispose du droit individuel d'accès et de rectification que lui reconnaît cette loi. Il sait également que ces informations peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale, d'une communication à des tiers ou d'une cession de fichiers, conformément aux dispositions applicables ; sauf à s'y opposer en écrivant à Kertel à l'adresse suivante : KERTEL – Service Clientèle – BP 415 – 75366 Paris Cedex 08.

**RESPONSABILITE.** KERTEL fera ses meilleurs efforts pour assurer, de manière continue, des services de qualité à ses clients tant depuis la France que depuis l'international. Toutefois, les obligations à la charge de KERTEL sont des obligations de moyen. La responsabilité de KERTEL ne saurait être mise en cause en cas de dysfonctionnement ou altération du matériel téléphonique ou informatique de l'utilisateur ou des services dépendants des points de vente, des opérateurs français et/ou étrangers ou en cas de non couverture par l'opérateur de téléphonie mobile français ou étranger du lieu d'émission ou de réception de l'appel. Les cartes KERTEL ne pourront faire l'objet d'aucune reprise, ni échange, ni remboursement. KERTEL n'est pas responsable du vol ou de la perte de la carte par l'utilisateur. Ainsi, l'utilisateur s'interdit de demander à KERTEL de lui rembourser le solde de toutes les prestations qui demeurerait sur sa carte au jour de son vol ou de sa perte. Tout litige portant sur la durée des communications ou des connexions sera tranché en fonction des outils d'horodatage et de taxation dont dispose KERTEL et que l'utilisateur reconnaît comme faisant foi entre les parties, notamment en ce qu'elles traitent de l'existence, l'origine de l'appel, la date, la durée de communication, la destination de l'appel et des raisons de l'interruption de l'appel.

Le service Call Back GSM fonctionnant depuis la France et avec un mobile d'un opérateur français sur toutes les cartes « classiques » de KERTEL, l'utilisateur ne pourra en aucun cas demander à KERTEL de lui rembourser ses appels au cas où il n'aurait pas suivi la procédure adéquate afin de bénéficier de l'offre.

**INTERNATIONAL.** Les cartes KERTEL sont utilisables à l'international depuis certains pays étrangers (Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume Uni, Suisse, USA, Canada, Israël, Australie, Hong Kong, Singapour) uniquement depuis un poste fixe ou une cabine de téléphone. Le service Clients est joignable au +33 1 71 18 04 51 ou par mail – [serviceclient@kertel.com](mailto:serviceclient@kertel.com) ou par courrier à KERTEL – Service Clientèle – BP 415 – 75366 Paris Cedex 08 France. Le coût des prestations effectuées par KERTEL fait l'objet d'une grille tarifaire affichée ou disponible gratuitement dans la plupart des points de vente. KERTEL se réserve la faculté de modifier ses tarifs et modes de décompte du temps de communication à tout moment en fonction de l'évolution du marché des télécommunications. Les nouveaux tarifs seront accessibles pour les titulaires de cartes actives pour tout autre utilisateur auprès du Service Clients de KERTEL ou sur le site internet [www.kertel.com](http://www.kertel.com).

Depuis l'international, les communications sont décomptées à la seconde dès la première seconde, selon les tarifs KERTEL en vigueur au moment de la communication téléphonique. Depuis une cabine ou un point phone, un montant forfaitaire supplémentaire par minute de communication sera facturé à l'utilisateur. Toutes les communications sont majorées par un coût de connexion (fonction du numéro appelé) pour chaque appel abouti (appel pour lequel le destinataire décroche ou un répondeur téléphonique se déclenche), outre les communications décomptées normalement comme indiqué ci-dessus. Pour les appels passés depuis un hôtel, des frais supplémentaires pourront être facturés par l'établissement, ou la communication refusée par lui. Les coûts, montants forfaitaires supplémentaires et majorations figurent sur la grille tarifaire dont l'utilisateur déclare avoir pris connaissance et qu'il peut se procurer et consulter dans les points de vente et auprès du Service Clients de KERTEL (à l'exception des frais supplémentaires facturés par les hôtels). Tous les appels émis depuis l'étranger font l'objet d'une surtaxe fonction du pays d'appel et du type d'appareil fixe ou cabine de téléphone.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité du client de

- vérifier la facturation par son opérateur des numéros d'accès de KERTEL,
- se renseigner sur les règles de numérotation internationales du pays d'appel et notamment si la règle usuelle de numérotation 0080030013003, telle qu'indiquée sur la carte est applicable,
- vérifier qu'il suit bien la procédure adéquate afin de bénéficier de l'offre.

Par ailleurs, KERTEL décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité du Service KERTEL avec certaines lignes téléphoniques du pays dont notamment les cabines de téléphone, certains

opérateurs, ... (des informations complémentaires figurent dans la section « INTERNATIONAL » du site de KERTEL).

**PROGRAMME KERTEL LE CLUB** KERTEL a mis en place un programme de fidélisation permettant aux clients des Cartes KERTEL vendu dans les points de vente participant à l'opération, d'acquérir des points convertibles en bons d'achat utilisable uniquement sur le site partenaire dans le cadre d'un achat en ligne.

**Adhésion au Programme KERTEL LE CLUB** La participation du client au Programme KERTEL LE CLUB implique son acceptation sans réserve des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation du programme [www.kertel.com](http://www.kertel.com). Pour participer au programme KERTEL LE CLUB, le titulaire doit disposer d'une carte KERTEL avec laquelle un premier appel a été passé (carte achetée dans l'un des points de vente participants à l'opération) et il doit ensuite créer son compte sur le site [www.kertel.com](http://www.kertel.com) en remplissant un questionnaire en ligne (n° carte KERTEL, nom, prénom, adresse ...). Les Adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par KERTEL. Une fois le compte créé et validé, le « compte-points » devient actif et permet de cumuler des points. Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et les personnes morales (société, comité d'entreprise, association...) demeurant en France métropolitaine, peuvent adhérer au Programme de Fidélité et en faire valoir ses droits. Un seul compte par carte KERTEL pourra être créé. Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

**Obtention des points KERTEL LE CLUB** Les points sont obtenus par activation ou rechargement de la carte KERTEL dans l'un des points de vente participant à l'opération dans la limite des sept jours précédant l'inscription. Le « compte-points » du titulaire est alors crédité du nombre de points correspondant au barème en vigueur au jour de l'achat dans le point de vente. Le barème de points ainsi que les modalités de cumul de points est disponible sur le site internet [www.kertel.com](http://www.kertel.com). KERTEL pourra, dans le cadre d'opérations promotionnelles, délivrer des points supplémentaires par rapport au barème visé ci-dessus. A tout moment, l'Adhérent pourra consulter son solde de points notamment en allant sur son espace personnel L'Adhérent pourra adresser toutes ses réclamations au service Client à l'adresse mail suivante : [serviceclient@kertel-leclub.com](mailto:serviceclient@kertel-leclub.com)

**Durée de validité des points.** Les points sont associés à la carte KERTEL ayant permis l'inscription au programme KERTEL LE CLUB. Ils sont valables pendant toute la durée de vie de la carte de référence et pendant une durée de 30 jours au-delà de l'expiration de la carte de référence.

**Conversion des points.** L'Adhérent convertit ses points en « bon d'achat » pour faire des achats sur l'un des sites partenaires dont la liste est consultable sur le lien [www.kertel.com](http://www.kertel.com). Pour cela, l'Adhérent doit installer un logiciel sur son ordinateur permettant l'activation d'une toolbar faisant apparaître le montant disponible en bon d'achat. Le titulaire du compte KERTEL LE CLUB pourra utiliser ses bon d'achats pour faire des acquisitions sur les sites partenaires, en cliquant sur la toolbar après avoir fait son choix sur un produit. L'utilisation des bons d'achat lui permettra de diminuer le prix du produit. Les points et les bons d'achats correspondants ne sont ni monnayables, ni compensables et ne peuvent être utilisés que conformément aux présentes conditions générales et conditions générales d'utilisation. Les points représente la même valeur quelque soit le site partenaire sur lequel ils sont utilisés. Les points et les bons d'achats correspondants n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces. Les bons d'achat ne peuvent en aucun cas être imprimés et présentés dans une boutique pour faire un achat. Toute utilisation autre que celles prévues aux présentes conditions générales sont interdits.

**Accès site partenaire.** L'inscription au programme KERTEL LE CLUB permet également de bénéficier d'une réduction sur l'ensemble des produits vendus sur les sites partenaires. Pour pouvoir en bénéficier, l'Adhérent doit installer un logiciel permettant l'activation d'une toolbar qui fera apparaître la réduction accordée sur le site partenaire. Le titulaire du compte devra respecter les conditions générales d'utilisation du programme [www.kertel.com](http://www.kertel.com) ainsi que les conditions générales de vente du site partenaire.

**Durée et modification du programme.** KERTEL est en droit de modifier ou mettre un terme au programme KERTEL LE CLUB conformément aux conditions générales d'utilisation du programme de [www.kertel.com](http://www.kertel.com).

## 1-2/ CARTES GEOGRAPHIQUES RECHARGEABLES:

### 1-2-1/ Cartes Kertel TROPIC (dont l'arrêt est prévu au 15 mars 2011), Kertel AFRICA et Kertel MAGHREB ORIENT rechargeables

Les cartes "géographiques" KERTEL (ci-après "les Cartes") sont des cartes de télécommunication, permettant des communications téléphoniques payées par les utilisateurs au jour de l'acquisition de ces cartes depuis la France et certains pays étrangers. L'utilisation des cartes KERTEL depuis l'international est possible dans les conditions exposées ci-après au paragraphe « International » (nombre de pays limité, ...). Ces Cartes comportent une valeur faciale initiale indiquant le montant du crédit de communication que l'utilisateur pourra utiliser en fonction des tarifs de KERTEL, un numéro de Carte initialement masqué par une bande grisée ainsi qu'une piste magnétique ou un code à barres permettant son rechargement dans les points de vente (à compter du 15 mars 2011, les cartes à pistes magnétiques ne pourront plus être rechargées). Le numéro de Carte doit être gardé strictement confidentiel afin d'éviter une utilisation frauduleuse par un tiers. Toute personne utilisant ce numéro de carte sera considérée par KERTEL comme le porteur et utilisateur légitime de la Carte. Les appels devront être émis au moyen de téléphones à fréquence vocale.

**SERVICES TELEPHONIQUES KERTEL.** Les Cartes donnent droit aux Services KERTEL décrits sur le site Internet ([www.kertel.com](http://www.kertel.com)) dont l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance.

**SERVICE CLIENTS KERTEL.** Depuis la France, le service Clients est joignable par téléphone au 0811 29 00 41 (prix d'un appel local), par mail – [serviceclient@kertel.com](mailto:serviceclient@kertel.com) ou par courrier à KERTEL – Service Clientèle – BP 415 – 75366 Paris Cedex 08.

**Tarifs.** Le coût des prestations effectuées par KERTEL fait l'objet d'une grille tarifaire affichée ou disponible gratuitement dans la plupart des points de vente. KERTEL se réserve la faculté de modifier ses tarifs et modes de décompte du temps de communication à tout moment en fonction de l'évolution du marché des télécommunications. Les nouveaux tarifs seront accessibles pour les titulaires de cartes actives pour tout autre utilisateur auprès du Service Clients de KERTEL et sur le site Kertel : [www.kertel.com](http://www.kertel.com).

Depuis la France, Les communications sont décomptées par palier d'une première minute indivisible, puis deux (2) minutes indivisibles pour la carte Kertel Tropic et d'une première minute indivisible, puis trois (3) minutes indivisibles pour les cartes Kertel Africa et Kertel Maghreb-Orient, selon les tarifs KERTEL en vigueur au moment de la communication téléphonique. . Depuis une cabine ou un point phone, un montant forfaitaire supplémentaire par minute de communication sera facturé à l'utilisateur. Toutes les communications sont majorées par un coût de connexion (fonction du numéro appelé) pour chaque appel abouti (appel pour lequel le destinataire décroche ou un répondeur téléphonique se déclenche), outre les communications décomptées normalement comme indiqué ci-dessus. Pour les appels passés depuis un hôtel, des frais supplémentaires pourront être facturés par l'établissement, ou la communication refusée par lui. Les coûts, montants forfaitaires supplémentaires et majorations figurent sur la grille tarifaire dont l'utilisateur déclare avoir pris connaissance et qu'il peut se procurer et consulter dans les points de vente et auprès du Service Clients de KERTEL (à l'exception des frais supplémentaires facturés par les hôtels). Tous les appels émis ou reçus depuis une cabine font l'objet d'une surtaxe.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité du client de vérifier la facturation par son opérateur des numéros d'accès de KERTEL.

**RECHARGE DE LA CARTE.** Le crédit de communications des cartes Kertel peut faire l'objet d'une recharge, postérieure à l'acquisition de la carte et dans la limite de validité de cette carte.

Recharges dans un point de vente : l'utilisateur pourra recharger sa carte auprès des points de vente équipés du système d'activation et de recharge. L'utilisateur doit se renseigner auprès du point de vente si une telle recharge de carte Kertel est possible, Kertel n'ayant aucune obligation à cet effet. La recharge s'effectuera à l'aide de tous les moyens de paiement acceptés par le point de vente. Ce service recharge ne donne lieu à aucun frais complémentaire. Après chaque recharge, l'utilisateur devra veiller à recevoir et à conserver une note ou ticket de transaction faisant état de cette recharge.

**DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE.** Les prestations associées à la Carte sont utilisables pendant une durée de six mois à partir de la première utilisation ou de la dernière recharge. Au delà de cette durée, la carte n'est plus utilisable et la valeur restante est perdue, l'utilisateur renonçant à toute demande et à tout recours à ce titre.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE.** Les informations nominatives qui sont demandées au client sont couvertes par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, et sont nécessaires au traitement des demandes du client. Le client dispose du droit individuel d'accès et de rectification que lui reconnaît cette loi. Il sait également que ces informations peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale, d'une communication à des tiers ou d'une cession de fichiers, conformément aux dispositions applicables ; sauf à s'y opposer en écrivant à Kertel à l'adresse suivante : KERTEL – Service Clientèle – BP 415 – 75366 Paris Cedex 08.

**RESPONSABILITE.** KERTEL fera ses meilleurs efforts pour assurer, de manière continue, des services de qualité à ses clients tant depuis la France que depuis l'international. Toutefois, les obligations à la charge de KERTEL sont des obligations de moyen. La responsabilité de KERTEL ne saurait être mise en cause en cas de dysfonctionnement ou altération du matériel téléphonique ou informatique de l'utilisateur ou des services dépendants des points de vente, des opérateurs français et/ou étrangers ou en cas de non couverture par l'opérateur de téléphonie mobile français ou étranger du lieu d'émission ou de réception de l'appel. Les cartes KERTEL ne pourront faire l'objet d'aucune reprise, ni échange, ni remboursement. KERTEL n'est pas responsable du vol ou de la perte de la carte par l'utilisateur. Ainsi, l'utilisateur s'interdit de demander à KERTEL de lui rembourser le solde de toutes les prestations qui demeurerait sur sa carte au jour de son vol ou de sa perte. Tout litige portant sur la durée des communications ou des connexions sera tranché en fonction des outils d'horodatage et de taxation dont dispose KERTEL et que l'utilisateur reconnaît comme faisant foi entre les parties, notamment en ce qu'elles traitent de l'existence, l'origine de l'appel, la date, la durée de communication, la destination de l'appel et des raisons de l'interruption de l'appel.

Le service Call Back GSM fonctionnant depuis la France et avec un mobile d'un opérateur français sur toutes les cartes « classiques » de KERTEL, l'utilisateur ne pourra en aucun cas demander à KERTEL de lui rembourser ses appels au cas où il n'aurait pas suivi la procédure adéquate afin de bénéficier de l'offre.

**INTERNATIONAL.** Les cartes KERTEL sont utilisables à l'international depuis certains pays étrangers (Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume Uni, Suisse, USA, Canada, Israël, Australie, Hong Kong, Singapour) uniquement depuis un poste fixe ou une cabine de téléphone. Le service Clients est joignable au +33 1 71 18 04 51 ou par mail – [serviceclient@kertel.com](mailto:serviceclient@kertel.com) ou par courrier à KERTEL – Service Clientèle – BP 415 – 75366 Paris Cedex 08 France. Le coût des prestations effectuées par KERTEL fait l'objet d'une grille tarifaire affichée ou disponible gratuitement dans la plupart des points de vente. KERTEL se réserve la faculté de modifier ses tarifs et modes de décompte du temps de communication à tout moment en fonction de l'évolution du marché des télécommunications. Les nouveaux tarifs seront accessibles pour les titulaires de cartes actives pour tout autre utilisateur auprès du Service Clients de KERTEL ou sur le site internet [www.kertel.com](http://www.kertel.com).

Depuis l'international, les communications sont décomptées par palier d'une première minute indivisible, puis deux (2) minutes indivisibles pour la carte Kertel Tropic et d'une première minute indivisible, puis trois (3) minutes indivisibles pour les cartes Kertel Africa et Kertel Maghreb-Orient, selon les tarifs KERTEL en vigueur au moment de la communication téléphonique. Depuis une cabine ou un point phone, un montant forfaitaire supplémentaire par minute de communication sera facturé à l'utilisateur. Toutes les communications sont majorées par un coût de connexion (fonction du numéro appelé) pour chaque appel abouti (appel pour lequel le destinataire décroche ou un répondeur téléphonique se déclenche), outre les communications décomptées normalement comme indiqué ci-dessus. Pour les appels passés depuis un hôtel, des frais supplémentaires pourront être facturés par l'établissement, ou la communication refusée par lui. Les coûts, montants forfaitaires supplémentaires et majorations figurent sur la grille tarifaire dont l'utilisateur déclare avoir pris connaissance et qu'il peut se procurer et consulter dans les points de vente et auprès du Service Clients de KERTEL (à l'exception des frais supplémentaires facturés par les hôtels). Tous les appels émis depuis l'étranger font l'objet d'une surtaxe fonction du pays d'appel et du type d'appareil fixe ou cabine de téléphone.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité du client de

- vérifier la facturation par son opérateur des numéros d'accès de KERTEL,
- se renseigner sur les règles de numérotation internationales du pays d'appel et notamment si la règle usuelle de numérotation 0080030013003, telle qu'indiquée sur la carte est applicable,
- vérifier qu'il suit bien la procédure adéquate afin de bénéficier de l'offre.

Par ailleurs, KERTEL décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité du Service KERTEL avec certaines lignes téléphoniques du pays dont notamment les cabines de téléphone, certains opérateurs, ... (des informations complémentaires figurent dans la section « INTERNATIONAL » du site de KERTEL).

**PROGRAMME KERTEL LE CLUB** KERTEL a mis en place un programme de fidélisation permettant aux clients des Cartes KERTEL vendu dans les points de vente participant à l'opération, d'acquérir des points convertibles en bons d'achat utilisable uniquement sur le site partenaire dans le cadre d'un achat en ligne.

**Adhésion au Programme KERTEL LE CLUB** La participation du client au Programme KERTEL LE CLUB implique son acceptation sans réserve des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation du programme [www.kertel.com](http://www.kertel.com). Pour participer au programme KERTEL LE CLUB, le titulaire doit disposer d'une carte KERTEL avec laquelle un premier appel a été passé (carte achetée dans l'un des points de vente participants à l'opération) et il doit ensuite créer son compte sur le site [www.kertel.com](http://www.kertel.com) en remplissant un questionnaire en ligne (n° carte KERTEL, nom, prénom, adresse ...). Les Adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par KERTEL. Une fois le compte créé et validé, le « compte-points » devient actif et permet de cumuler des points. Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et les personnes morales (société, comité d'entreprise, association...) demeurant en France métropolitaine, peuvent adhérer au Programme de Fidélité et en faire valoir ses droits. Un seul compte par carte KERTEL pourra être créé. Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

**Obtention des points KERTEL LE CLUB** Les points sont obtenus par activation ou rechargement de la carte KERTEL dans l'un des points de vente participant à l'opération dans la limite des sept jours précédant l'inscription. Le « compte-points » du titulaire est alors crédité du nombre de points correspondant au barème en vigueur au jour de l'achat dans le point de vente. Le barème de points ainsi que les modalités de cumul de points est disponible sur le site internet [www.kertel.com](http://www.kertel.com). KERTEL pourra, dans le cadre d'opérations promotionnelles, délivrer des points supplémentaires par rapport au barème visé ci-dessus. A tout moment, l'Adhérent pourra consulter son solde de points notamment en allant sur son espace personnel L'Adhérent pourra adresser toutes ses réclamations au service Client à l'adresse mail suivante : [serviceclient@kertel-leclub.com](mailto:serviceclient@kertel-leclub.com)

**Durée de validité des points.** Les points sont associés à la carte KERTEL ayant permis l'inscription au programme KERTEL LE CLUB. Ils sont valables pendant toute la durée de vie de la carte de référence et pendant une durée de 30 jours au-delà de l'expiration de la carte de référence.

**Conversion des points.** L'Adhérent convertit ses points en « bon d'achat » pour faire des achats sur l'un des sites partenaires dont la liste est consultable sur le lien [www.kertel.com](http://www.kertel.com). Pour cela, l'Adhérent doit installer un logiciel sur son ordinateur permettant l'activation d'une toolbar faisant apparaître le montant disponible en bon d'achat. Le titulaire du compte KERTEL LE CLUB pourra utiliser ses bon d'achats pour faire des acquisitions sur les sites partenaires, en cliquant sur la toolbar après avoir fait son choix sur un produit. L'utilisation des bons d'achat lui permettra de diminuer le prix du produit. Les points et les bons d'achats correspondants ne sont ni monnayables, ni compensables et ne peuvent être utilisés que conformément aux présentes conditions générales et conditions générales d'utilisation. Les points représente la même valeur quelque soit le site partenaire sur lequel ils sont utilisés. Les points et les bons d'achats correspondants n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces. Les bons d'achat ne peuvent en aucun cas être imprimés et présentés dans une boutique pour faire un achat. Toute utilisation autre que celles prévues aux présentes conditions générales sont interdits.

**Accès site partenaire.** L'inscription au programme KERTEL LE CLUB permet également de bénéficier d'une réduction sur l'ensemble des produits vendus sur les sites partenaires. Pour pouvoir

en bénéficiaire, l'Adhérent doit installer un logiciel permettant l'activation d'une toolbar qui fera apparaître la réduction accordée sur le site partenaire. Le titulaire du compte devra respecter les conditions générales d'utilisation du programme [www.kertel.com](http://www.kertel.com) ainsi que les conditions générales de vente du site partenaire.

**Durée et modification du programme.** KERTEL est en droit de modifier ou mettre un terme au programme KERTEL LE CLUB conformément aux conditions générales d'utilisation du programme de [www.kertel.com](http://www.kertel.com).